United Nations

SECURITY COUNCIL

Nations Unies

CONSEIL DE SECURITE

UNRESTRICTED ... S/1229
2: janvier 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

RAPPORT CONCERUALT LES L'UVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE L'INDE AU CONSEIL DE GECURITE, ADRESSE PAR LE SECRETAIRE GENERAL AU TRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Conformément nux articles 14 et 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu de Son Excellence Jawaharlai Mehru, Promier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Inde un télégramme du 26 janvier 1949 désignant M. Gopala Monon comme représentant suppléant de l'Inde au Conseil de sécurité pour la discussion de la question indonésienne.

A mon avie, ce talegrammo constitue des pouvoirs suffisants.